

Les parents d'élèves et les professeurs
École élémentaire publique Aristide Briand
17 rue Herman Lemoine 33600 PESSAC

à **Monsieur Vincent PEILLON**
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle 75007 PARIS

Objet : Propositions relatives à la refondation de l'école et aux rythmes scolaires

Pessac, le jeudi 28 février 2013

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de votre visite dans l'académie de Bordeaux et dans notre commune de Pessac ce jeudi 28 février 2013, les parents d'élèves et les professeurs de l'école élémentaire Aristide Briand souhaitent saluer le projet de refondation de l'école dont vous êtes porteur et vous faire part, modestement, de leur réflexion durant ces dernières semaines sur les modalités de sa mise en œuvre.

Nous partageons les objectifs du projet de loi, spécialement la priorité donnée à l'école primaire, à l'évolution des pratiques et à l'amélioration générale du niveau de tous les élèves ainsi que l'investissement prévu pour la formation initiale ou l'accueil des moins de trois ans.

Le cadre du décret du 24 janvier dernier sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles, qui maintient 36 semaines de classe par an et 24 heures hebdomadaires, ne nous paraît cependant pas de nature à alléger substantiellement la journée de nos enfants et de nos élèves. La semaine scolaire, quant à elle, n'est que l'aspect le plus médiatisé d'une problématique plus large incluant notamment l'encadrement des élèves, les contenus d'enseignement, le nombre annuel de jours de classe ainsi que leur répartition dans le calendrier.

Si nous pensons qu'une application retardée de ce décret faciliterait une concertation sereine dans une démarche locale de partenariat, il nous semble surtout nécessaire de considérer simultanément l'ensemble de la problématique (encadrement, année scolaire, programmes et rythmes hebdomadaires) tant chacun de ces éléments a une influence sur tous les autres.

Aussi avons-nous retenu cinq priorités :

1. Postes d'enseignants

Le besoin urgent d'une restitution des postes supprimés dans le premier degré les années passées se fait sentir, avec priorité aux postes d'enseignants spécialisés des RASED (150 postes supprimés en Gironde depuis 2008). Leur absence se fait cruellement sentir au sein des équipes pour lutter contre la difficulté scolaire. La Gironde est par ailleurs loin de disposer du nombre suffisant d'enseignants pour ne pas excéder 24 élèves par classe de primaire ou permettre une large mise en œuvre du « plus de maîtres que de classes » qui est pourtant un levier fort pour l'évolution des pratiques.

2. Vacances scolaires

Nous proposons de réduire les vacances d'été pour augmenter le nombre annuel de semaines de classe, avec une alternance la plus régulière possible de cinq périodes d'environ sept semaines d'école séparées par deux semaines complètes de congé : automne, Noël, hiver, printemps.

3. Programmes d'enseignement

Les enseignants appellent de leurs vœux des programmes nationaux cohérents et allégés. Le point de départ pourrait être la réactualisation des programmes 2002 qui paraissaient satisfaisants et dont la mise en œuvre n'a pu être évaluée. Pour contribuer à cet allègement il peut aussi être envisagé d'organiser au moins partiellement hors du seul cadre de la classe certaines activités comme l'éducation routière ou l'apprentissage des gestes de premiers secours...

4. Organisation de la semaine

Compte tenu de la réduction des congés d'été et d'un allègement des programmes, une réduction significative du temps de classe hebdomadaire peut être envisagée, pour ne pas excéder 21h pour les élèves. Cet horaire gagnerait à pouvoir être différencié à la baisse selon l'âge des enfants.

En conséquence de ce réel allègement horaire hebdomadaire, il devient possible d'envisager des propositions d'organisation de la journée et de la semaine très variées. Nous envisageons deux options, qui ne se posent pas comme modèle mais que nous jugeons intéressantes à examiner :

- Ne pas excéder 4 h30 de classe par jour si possible ;
- Limitier l'après-midi à 1h 30 de classe, sans récréation ou en reportant celle-ci sur le temps périscolaire. La suppression de la récréation de l'après-midi (15 min chaque jour) restituée à l'enseignement une heure hebdomadaire, 36 à 38 h sur l'année scolaire...

Les élèves quitteraient alors l'école à 15 h ou rejoindraient l'accueil périscolaire après la classe. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seraient proposées à ce moment-là par les enseignants. Cet horaire correspond à un pic de disponibilité des enfants, choix particulièrement pertinent pour les APC proposées aux élèves en difficulté scolaire.

5. Souplesse de la mise en œuvre locale

Si un cadre national formel est bien sûr indispensable, il est souhaitable de permettre la possibilité d'une souple application locale et adaptation à la variété du territoire et à ses contraintes : climat, transports scolaires, locaux, réalités sociales en espace rural, urbain, péri-urbain...

Aussi appelons-nous de nos vœux, Monsieur le Ministre, un cadre national qui ne réduise pas à l'excès les possibilités de mise en œuvre mais pose les lignes directrices de l'École de demain, de l'école « juste pour tous et exigeante pour chacun » dont nous avons avec vous l'ambition, une réforme globale qui à son heure abordera et intégrera simultanément ces différents aspects.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les parents d'élèves et professeurs



Delphine QUEZEL
APEI Aristide Briand



Benoît MALIWGE
FCPE Aristide Briand